

Troisième session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1998

QUESTIONS DIVERSES

Point 12 de l'ordre du jour

PROPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VISANT LA MISE À DISPOSITION DE SERVICES D'INTERPRÉTATION PASSIVE DU RUSSE



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.3/98/12/1

7 octobre 1998 ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

2 WFP/EB.3/98/12/1

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Le fonctionnaire du PAM chargé du présent document est:

Secrétaire du Conseil d'administration: Mme Valerie Sequeira tel.: 066513-2603

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



WFP/EB.3/98/12/1 3

1. Le 12 mai 1998, le représentant de la Fédération de Russie, dans une lettre adressée au Directeur exécutif du PAM (voir annexe I), a demandé que les membres de sa délégation puissent disposer de services d'interprétation passive du russe afin de pouvoir s'adresser au Conseil d'administration dans cette langue et que leurs interventions soient interprétées dans les langues du Conseil.

- 2. Le Secrétariat a renvoyé la question devant le Groupe de travail sur le Règlement intérieur pour qu'il l'examine. A sa réunion du 23 juin 1998, le Groupe de travail a étudié la requête et ses conséquences financières (voir annexe II). Considérant que le russe est l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et qu'il existe déjà des dispositions spéciales pour le chinois, le Groupe de travail a recommandé au Bureau de présenter une proposition au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire visant à donner une suite favorable à la requête de la Fédération de Russie, et d'introduire l'interprétation passive du russe à compter de la première session ordinaire de 1999.
- 3. A sa réunion du 29 septembre 1998, le Bureau a donné son aval aux recommandations du Groupe de travail et les soumet ci-après au Conseil pour approbation:

Le Conseil d'administration prie le Secrétariat:

- a) d'assurer des services d'interprétation passive du russe lors des réunions officielles du Conseil, pour la durée du mandat de la Fédération de Russie ou de tout autre Etat dont la langue officielle de communication avec l'Organisation des Nations Unies est le russe, et qui en aura fait la demande;
- b) d'allouer les crédits budgétaires nécessaires pour 1999; et
- c) de prévoir les crédits nécessaires pour les futurs exercices budgétaires.



4 WFP/EB.3/98/12/1

ANNEXE I

Le texte de la lettre du représentant de la Fédération de Russie est reproduit ci-après:

Bureau de l'Observateur permanent de la Fédération de Russie auprès de la FAO

Rome, 12 mai 1998

Chère Madame,

La délégation de la Fédération de Russie qui participe aux sessions du Conseil d'administration vous serait très reconnaissante de bien vouloir accepter que, durant les débats desdites sessions, les membres de la délégation interviennent en russe, l'une des langues de travail des Nations Unies. Il ne serait pas nécessaire de traduire en russe les interventions prononcées en d'autres langues.

Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de ma considération distinguée.

(signé) V. Zvezdin Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de la FAO



WFP/EB.3/98/12/1 5

ANNEXE II

CONSEQUENCES FINANCIERES DE L'AJOUT DE SERVICES D'INTERPRETATION PASSIVE DU RUSSE POUR QUATRE SESSIONS DU CONSEIL D'UNE DUREE DE QUATRE JOURS CHACUNE

Pour assurer les services d'interprétation passive du russe, le PAM devra remplacer certains des interprètes locaux qu'il recrute habituellement par du personnel recruté au plan international, puisqu'un seul des interprètes disponibles à Rome possède la combinaison linguistique appropriée.

COUT ESTIMATIF DE L'INTERPRETATION PASSIVE DU RUSSE (en dollars)

Rubrique	Coût par session	Coût par an	Coût par exercice biennal
Voyage*	11 000	44 000	88 000
Indemnité journalière de subsistance et DSA **	8 200	33 600	67 200
Total	19 200	77 600	155 200

^{*} Le coût des voyages a été calculé sur la base des directives des Nations Unies sur les voyages, y compris les délais de route.

Montant estimatif des fonds budgétaires nécessaires pour 1999: 77 600 dollars Coût estimatif pour l'exercice biennal 2000-2001: 155 200 dollars



^{**} Surcoût du salaire du personnel recruté au plan international et indemnité journalière de subsistance.